

Que sera le bac 2021 de Jean-Michel Blanquer ?

Article rédigé par *Claude Meunier-Berthelot*, le 21 janvier 2020



Un bac à 3 vitesses !

Comme le « bac » reste un label incontournable pour toutes les familles, le bac 2021 ne sera pas le même pour tous les publics. La disparité des types de scolarisation aux objectifs et aux moyens diamétralement opposés en fonction des publics concernés fait obstacle à un bac uniforme et dans les faits, trois « bacs » très différents – tant dans la forme que sur le fond – vont avoir lieu :

- Un simulacre de bac pour nos enfants,
- Un bac traditionnel renforcé pour les élèves des écoles hors contrat (écoles indépendantes),
- Un bac international pour les élèves issus de l’immigration.

Un simulacre de bac pour nos enfants

Le « bac » 2021 pour nos enfants n’a plus de « bac » que le nom quand bien même Jean-Michel Blanquer a le cynisme de déclarer que « l’objectif principal de cette réforme est de donner davantage de poids au diplôme du bac » !

En effet, la réforme du bac pour les élèves de l’Education Nationale et de ses satellites – établissements privés sous contrat – repose essentiellement sur la mise en place d’un contrôle continu, véritable auberge espagnole. Ce qui est logique : avec des épreuves partielles organisées par les établissements, les notes des bulletins attribués par les professeurs des élèves concernés, la présentation de projets d’élèves sans obligation de résultat pré-établi, comment pourrait-il en être autrement ? Tout cela survient à la suite du chamboulement de l’organisation de l’« enseignement » en lycée, à la suite du chamboulement de l’organisation de l’« enseignement » à l’école primaire et au collège, où la plus grande partie des cours est supprimée au profit d’activités.

Le bac 2021 marque l’aboutissement d’un processus de destruction de l’institution scolaire pour nos enfants. Il est donc nécessairement vidé de sa substance.

Un bac renforcé pour les élèves des écoles hors contrat

Quant au bac concocté par Jean-Michel Blanquer pour les écoles indépendantes (écoles hors contrat), il a des caractéristiques spécifiques qui se démarquent totalement du bac pour les candidats de l’Education Nationale et de ses satellites.

En effet, l’arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d’organisation du contrôle continu pour le bac exclut de ce dispositif les candidats scolarisés dans les établissements indépendants.

Ainsi, pour les élèves des écoles hors contrat :

- 100% des épreuves ont lieu fin de terminale, contrairement aux autres élèves.

L'article 9 stipule que le contrôle continu est remplacé par une épreuve ponctuelle, pour chaque enseignement concerné par le contrôle continu des candidats de l'Education Nationale et de ses satellites. De plus, les conditions et modalités des épreuves qui remplacent le contrôle continu sont inconnues alors que les modalités d'organisation des épreuves de contrôle continu le sont d'ores et déjà pour les autres élèves.

- Les épreuves porteront sur deux ans et non un seul.
- Les examens et les jurys seront de facto spécifiques pour les épreuves des écoles indépendantes.
- Leur note en histoire-géographie, langue vivante A, langue vivante B et E.P.S (éducation physique et sportive) ne sera composée que d'une épreuve unique, tandis que celle des autres élèves sera établie sur un total de trois épreuves.
- Les candidats des écoles indépendantes seront jugés dans *Parcoursup* sur seulement 50% de leur note prévisionnelle, contre 76% pour les autres élèves.

Il est donc évident qu'il s'agit de mettre le plus possible en difficulté les élèves des écoles hors contrat afin de masquer l'indigence du prétendu bac des élèves de l'éducation nationale et de ses satellites et l'incomparable supériorité des élèves des écoles hors contrat, ceci avec également l'objectif – avec l'aide de *Parcoursup* – de leur barrer le plus possible la route de l'enseignement supérieur d'excellence.

Un bac international pour les élèves issus de l'immigration

Alors même que la nuance n'apparaît pas évidente, il s'agit de ne pas confondre « option bac international » des lycées français et « bac international ».

L'« option bac international » des lycées français, préparée notamment dans des lycées dits « internationaux » comme celui de St Germain-en-Laye, est le cursus de l'enseignement d'excellence français, à la fois bi-lingue et bi-culturel, qui s'inscrit dans la lignée de l'enseignement à la française dont la culture gréco-latine est le creuset.

Les élèves passent les mêmes épreuves que ceux des autres lycées, avec en plus, des épreuves spécifiques relevant de la langue choisie.

Quant aux « sections internationales » au lycée, elles préparent à un « bac international », diplôme étranger qui se prépare en principe, dans des établissements relevant de l'Organisation du baccalauréat international (IBO) appelé également « baccalauréat de Genève ».

Quoi qu'il en soit, les deux cursus correspondent à des parcours d'excellence aboutissant à deux diplômes également prisés par les universités les plus prestigieuses du monde.

Néanmoins, le bac 2021 va changer la donne.

Les élèves des lycées à « option bac international » étant assujettis à la réforme du lycée de laquelle découle la réforme du bac, vont être soumis aux mêmes épreuves que les candidats des autres lycées, auxquelles s'ajoutent seulement les épreuves spécifiques relevant de la langue choisie. Il est donc à redouter un affaissement certain du niveau de ces élèves.

Par contre, les élèves issus de l'immigration scolarisés dans les « internats d'excellence » et dans les

E.P.L.E.I (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement International) réservés aux élèves issus de l'immigration – seuls cursus d'excellence résiduels – seront soumis aux épreuves du « bac international » dit « bac de Genève », qui n'a rien à voir avec le bac français ou bac à option international..

Conclusion

Ce système va permettre de masquer que le bac des élèves scolarisés dans les établissements de l'Education nationale et de ses satellites, ne peut être que l'ombre de lui-même : c'est ainsi que le dispositif mis en place n'a d'autre but que de faciliter l'attribution de ce diplôme qui ne représentera plus rien, tant au niveau de la formation intellectuelle que de la culture et des compétences.

Tout est fait également pour rendre beaucoup plus difficiles et sur des bases autres, les conditions d'attribution du bac pour les élèves des écoles indépendantes (écoles hors contrat) afin qu'elles puissent plus facilement mettre les élèves en échec et pouvoir prétendre que l'enseignement public est meilleur que l'enseignement privé, donne davantage de bons résultats et de chances aux élèves, ce qui sera corroboré par l'utilisation qui est et sera faite de *Parcoursup*, véritable « bouteille à l'encre » qui permet au système d'admettre dans l'enseignement supérieur les élèves qu'il souhaite et non ceux qui le méritent !

Quant au « bac international » (à ne pas confondre avec le bac à option « international »), basé sur l'excellence et le bi-linguisme, il est réservé aux élèves issus de l'immigration scolarisés dans les lycées d'excellence et les sections internationales, ce qui leur permet d'accéder aux meilleures études et aux fonctions les plus hautes.

Voilà les œuvres de Jean-Michel Blanquer qui aggrave sans sourciller la politique immigrationniste tracée par ses prédécesseurs, où la volonté d'écrasement de l'excellence française marque la haine pathologique de ceux qui nous gouvernent à l'égard de la France et des Français et leur collaboration à la volonté de destruction de son identité par le monde islamique, vecteur des mondialistes.

Claude Meunier-Berthelot